

Préambule

POLYTEC FRANCE (ci-après « PF ») édite un site internet accessible à l'adresse www.polytecstore.fr ou www.polytecstore.com (ci-après « le Site »), qui permet aux professionnels (ci-après « les Clients »), qui s'inscrivent sur le Site, de commander les produits proposés par PF.

Il est précisé que le Site n'est ouvert qu'aux Clients professionnels (personnes morales), soient, au sens du droit de la Consommation, à toute personne (personnes morales privées ou publiques) qui agit à des fins qui entrent dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale.

Le Site n'est donc pas ouvert aux particuliers, soient aux personnes physiques agissant en dehors de leur activité commerciale, industrielle, artisanale ou libérale.

Pour utiliser le Site, les Clients doivent accepter de se soumettre aux Conditions Générales d'Utilisation du Site, ainsi qu'aux présentes Conditions Générales de Vente.

PF se réserve le droit de modifier à tout moment, tout ou partie, ses Conditions Générales de Vente. Les modifications de ces Conditions Générales de Vente sont opposables aux utilisateurs du Site à compter de leur mise en ligne, et ne peuvent s'appliquer aux contrats conclus antérieurement.

Article 1 : Champ d'application

1.1 Les présentes conditions régissent toutes les ventes et fournitures de matériels et logiciels commercialisés par PF sur le Site. Sauf convention spéciale, constatée par écrit, toute commande passée par le CLIENT implique son adhésion pleine et entière aux présentes Conditions Générales de Vente et sa renonciation à toutes stipulations contraires issues le cas échéant de ses propres conditions d'achat.

1.2 Les dérogations qui peuvent être consenties au CLIENT par PF, même à plusieurs reprises, conservent leur caractère exceptionnel et ne constituent pas une novation.

1.3 Les renseignements portés sur les fiches descriptives mises en ligne sur le Site ne sont donnés qu'à titre indicatif, PF pouvant être amené à les modifier à tout moment en raison de l'évolution de la technique ou des conditions économiques.

Article 2 : Prix et commandes

2.1 Commande du CLIENT : le processus de commande sur le Site est le suivant :

- Le CLIENT doit s'inscrire sur le Site pour ouvrir un compte ;
- Le CLIENT choisit le ou les produits ainsi que la quantité qu'il souhaite commander ;
- Un récapitulatif de sa commande lui est proposé, avant la confirmation de celle-ci, afin de corriger toute éventuelle erreur via la fonction « recalculer » ;
- Pour confirmer la commande, le CLIENT clique sur la fonction « passer la commande », et confirme ensuite l'adresse de livraison et de facturation ;
- La commande est définitive après acceptation des Conditions Générales de Vente par le Client et confirmation de la réception de la commande par PF par l'envoi d'un accusé de réception par e-mail ;
- Le CLIENT qui choisit le paiement immédiat en ligne, dans les conditions indiquées à l'article 3.2, recevra, dans les meilleurs délais, une confirmation du paiement en même temps que la confirmation de la réception de la commande par PF.
- Le CLIENT (personne morale privée), qui choisit le paiement différé à réception de la facture, recevra une facture pro forma qui déclenchera le paiement dans les conditions indiquées à l'article 3.3.
- Le CLIENT (personne morale publique), qui choisit le paiement différé à réception de la facture, recevra une confirmation de commande qui déclenchera la livraison de son produit dans les conditions indiquées à l'article 3.3.

2.2 Annulation de commande : Aucune commande ne pourra être annulée sans l'accord écrit et préalable de PF. Dans l'hypothèse d'une annulation de commande du CLIENT sans l'accord préalable et écrit de PF, ou dans l'hypothèse d'un retour de matériel par le CLIENT sans l'accord préalable et

écrit de PF, ce dernier sera en droit de réclamer le paiement de la totalité du prix de vente au CLIENT.

2.3. Les prix sont indiqués HT ou TTC en fonction de l'étape de la commande. Ils sont franco de port.

Article 3 : Conditions de paiement

3.1 Le CLIENT dispose de deux moyens de paiement pour régler ses achats :

- le paiement immédiat en ligne, par carte bancaire (3.2) ;
- le paiement différé à réception de la facture (3.3).

3.2 Paiement immédiat en ligne par carte bancaire : le paiement s'effectue sur un serveur sécurisé. Une fois les coordonnées bancaires renseignées, un accusé de réception du paiement s'affiche et le CLIENT reçoit, par email, avec la confirmation de sa commande, une confirmation de son paiement.

3.3 Paiement différé à réception de la facture : il peut s'effectuer notamment par chèque, par virement bancaire, etc...

Les conditions de paiement sont différentes selon que le CLIENT est une personne morale privée ou publique :

(i) Pour les CLIENTS, personnes morales privées : le paiement devra intervenir dans un délai de sept (7) jours à réception de la pro forma adressée par PF à l'adresse de facturation indiquée par le CLIENT.

(ii) Pour les CLIENTS, personnes morales publiques : le paiement devra intervenir dans un délai de trente (30) jours à réception de leur facture adressée par PF à l'adresse de facturation indiquée par le CLIENT.

Des pénalités de retard pourront être appliquées, au taux de 10% majoré du taux d'intervention de la Banque Centrale Européenne de 0,75%, soit un taux de 10,75% pour tout règlement intervenant au-delà du délai de paiement précité.

3.4 Retard de paiement : Tout retard de paiement pourra entraîner la suspension de la livraison de tout autre matériel ainsi que l'accès à tout support technique de PF. A défaut d'exécution du règlement dans les délais impartis, une procédure de mise en demeure suivie d'un contentieux pourra être mise en œuvre. Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement en cas de retard de paiement : 40€.

Article 4 : Livraison

4.1 Lieu de livraison : La livraison s'effectue à l'adresse indiquée sur la commande. Toute modification de cette adresse peut entraîner des frais supplémentaires facturés au CLIENT.

4.2 Mode de livraison : PF déterminera librement le meilleur mode de livraison du matériel commandé. Toute livraison particulière faite à la demande du CLIENT sera facturée par PF.

4.3 Délai de livraison : Les délais de livraison mentionnés par PF sur la pro forma (personnes morales privées) ou la facture (personnes morales publiques adressée après la commande en ligne) sont donnés à titre indicatif et ne sauraient engager la responsabilité directe ou indirecte de PF pour quelques motifs que ce soient.

4.4 Toutes les réclamations sur la qualité des marchandises livrées par PF devront, pour être recevables et permettre l'application des dispositions de l'article 6 être formulées à peine d'irrecevabilité, par écrit dans un délai maximum de sept (7) jours suivant la date de livraison.

4.5 Réclamation à l'occasion du transport : En cas de dommage lié au transport, le CLIENT devra informer par lettre recommandée avec AR d'une part le transporteur, et d'autre part PF, dans un délai de quarante-huit (48) heures à compter de la date de réception du matériel. Le non-respect par le CLIENT dudit délai de quarante-huit (48) heures entraînera l'exclusion de toute responsabilité de PF.

Article 5 : Transfert du risque, réserve de propriété et propriété intellectuelle

5.1 Transfert de risque : Les risques de dommages et/ou de pertes sont transférés au CLIENT au moment de la remise du matériel au transporteur. Les marchandises expédiées ne sont pas assurées par PF, elles peuvent l'être sur instruction particulière du CLIENT.

5.2 Réserve de propriété : La propriété du matériel est transférée au CLIENT sous réserve du paiement intégral du prix. PF se réserve tout droit de propriété sur le matériel vendu jusqu'au paiement complet du prix de vente. Dans le cas où le paiement n'interviendrait pas dans le délai prévu par les parties, PF se réserve le droit de reprendre le matériel livré et, si bon lui semble de résilier le contrat.

5.3 Propriété intellectuelle : Les plans, documents techniques, logiciels remis au CLIENT demeurent la propriété exclusive de PF, seul titulaire des droits de propriété intellectuelle sur ces éléments, et ne peuvent être, sans son autorisation expresse, reproduits par le CLIENT par quelques moyens que ce soient, ou confiés à des tiers.

Article 6 : Garantie et retour de marchandises

6.1 : La garantie est limitée strictement à l'échange ou à la remise en état des matériels reconnus défectueux.

6.2 : PF garantit son matériel et son utilisation pendant une durée d'un an à compter de la date de livraison (sauf exception mentionnée sur la facture).

6.3 : Les produits consommables ainsi que certains composants (tels que les piles, lampes, bobinages, câbles etc.) sont exclues de toute garantie.

6.4 : Le matériel informatique, incorporé à un ensemble ou à une installation, livré par PF, bénéficie des mêmes conditions de garantie que celles qui lui sont accordées par le fabricant du matériel informatique.

6.5 : Si le CLIENT estime après essais que l'un des lots livrés n'est pas conforme, même partiellement, aux spécifications il ne pourra retourner ce lot qu'après avoir obtenu de PF un numéro d'autorisation. En outre, le retour des marchandises n'est acceptable par PF que si les conditions suivantes sont remplies :

6.5.1 Pour chaque marchandise considérée comme défectueuse ou non-conforme par le CLIENT, ce dernier devra fournir toutes les justifications quant à la réalité des vices, manquants ou défauts constatés.

6.5.2 Le retour doit être effectué à PF dans l'emballage d'origine complet et en bon état, par le CLIENT et à ses frais.

6.5.3 Les marchandises ne doivent avoir subi aucune détérioration pour quelque cause que se soit (notamment au cours des opérations de stockage, de contrôle, de montage ou de démontage, etc.).

6.5.4 La réception sans réserve des produits commandés par le CLIENT couvre tout vice apparent.

6.6 : La garantie est exclue si le fonctionnement défectueux résulte de la force majeure ou d'un cas fortuit ou de l'usure normale du bien, ou d'une dégradation, détérioration, d'accident provoqué par la négligence, le défaut d'entretien, l'absence de surveillance, ou l'utilisation non conforme aux spécifications de PF par le CLIENT.

6.7 : Exclusions de toute autre garantie : le matériel livré par PF est fourni " en l'état ", sans garantie supplémentaire, expresse ou implicite d'aucune sorte, incluant notamment toute garantie de commercialisation, d'aptitude à une fin particulière, ou toute autre garantie résultant de pratiques ou de relations commerciales. PF ne certifie pas ni ne garantit l'utilisation du matériel ou ses résultats en termes d'exactitude, de précision, de fiabilité ou autres. PF ne garantit pas que le fonctionnement des matériels sera ininterrompu et sans erreur.

6.8 : Dommages exclus : La responsabilité de PF, de ses concédants, distributeurs et fournisseurs (incluant leurs dirigeants, employés et agents) est définie ci-dessus. Dans la mesure permise par la loi applicable, ceux-ci ne seront responsables d'aucun dommage direct ou indirect résultant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser le matériel, de PF et ce, même si PF a été informée de la possibilité de tels dommages. Le CLIENT reconnaît que le prix d'achat du matériel prend en compte cette exclusion. Si cette limitation de responsabilité devait être écartée dans le cadre de dispositions légales, la responsabilité de PF ne pourra excéder la contre-valeur du matériel en cause.

Article 7 : Droit applicable et Tribunaux compétents

Les présentes conditions générales de vente sont soumises au droit français. En cas de contestation ou de différend au sujet de l'application, de l'interprétation ou de l'exécution des présentes, comme des contrats conclus entre les Parties, le Tribunal de Commerce dans le ressort duquel est situé le siège social de PF est seul compétent, quels que soient les conditions de vente et le mode de paiement acceptés, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.